

Séance du 26 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 19 juin.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Daniel Le Rouzic, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Sandrine Pérès, Gérard Pierre.

Etait absent : Patrick Pomme

Secrétaire : Sandrine Pérès

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG (intervention de Mr Leray Jean-Michel)

La commission d'aménagement du bourg s'est réunie préalablement à la réunion du 20 Juin où étaient présents le cabinet Poinas, les représentants du Conseil Général, Me Thouzelin du cabinet D2L. Les questions posées par la commission se sont portées sur les plateaux prévus en pavés, les rampes d'accès de la mairie, l'aménagement de 2 abris bus. Suite aux études réalisées, il en résulte que le plateau n'est pas aux normes ni en conformité. L'entrée du bourg devra se faire au niveau de Lein Ronn afin que la vitesse de circulation décélère de 70 à 30. Les règles de circulation seront modifiées avec un sens unique rue de Coët en Fao et un sens interdit derrière l'église sauf riverains. Concernant les matériaux utilisés, les pavages sont abandonnés au profit du bitume coloré avec un rappel au sol de l'accueil des abris bus. La hauteur des plateaux sera de 10 cm avec une pente de 2,5% afin de réduire les nuisances sonores. Avant la chicane de la poste le trottoir devra être élargi. Il est également préconisé de réaliser une chicane avant l'oratoire rue du Clandy avec un rappel plus haut dans la rue. Les rampes d'accès prévues à la mairie ne sont pas réalisables, la rampe existante va être conservée même si elle n'est pas aux normes, l'entrée de la mairie sera modifiée par un perron.

Le devis estimatif revu par le cabinet Poinas tient compte des abris bus qui sont financés à 50% par le Conseil Général et l'aménagement au sol qui augmente le coût. Le coût estimatif passe de 195 144.95€/HT à 201 942.88€ /HT hors honoraires.

Les plans définitifs seront soumis prochainement à la commission avant le lancement de l'appel d'offres, les travaux ne pourront commencer que début 2015.

AMENAGEMENT FONCIER – ETUDE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eue lieu le 6 Juin en présence du cabinet Nicolas. La pré-étude est achevée depuis fin 2013, le planning consiste maintenant à lancer l'étude avec création d'une commission communale qui sera composée d'élus, de propriétaires fonciers, d'exploitants agricoles et de représentants du Conseil Général. S'agissant d'un 2^{ème} aménagement foncier 30% sera à la charge de la commune en ce qui concerne le parcellaire, 50% à charge concernant les chemins avec un lissage sur la durée des travaux soit 6 ou 7 ans, le coût n'est pas encore chiffré La commission devra décider du périmètre en englobant ou non le bourg, elle aura vocation à entériner les échanges, les emprises de voies (création, démolition de chemins...) seront du ressort du Conseil Municipal.

APPEL D'OFFRE VOIRIE COMMUNALE

La commission d'appel d'offre s'est réunie. 4 entreprises ont répondu : Bertho 61 420.26€ /TTC, Colas 59 906.40€/TTC, Eiffage 59 616.30€/TTC, Eurovia 65 187.18€/TTC. L'entreprise Eiffage est retenue.

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SOCIETE VARISCAN

Une demande de permis exclusif de recherches de mines dit « permis de Silfiac » représentée par la société Variscan Mines dont le siège est à Orléans a été adressée en 2013 au ministère du redressement productif . Une réunion de présentation animée par un géologue s'est tenue le 25 Juin en présence des élus des communes concernées. La demande consiste à explorer le sous-sol de notre région afin d'y extraire des métaux rares ; La durée de validité du permis est de 5 ans et concerne 9 communes du département du Morbihan, et 5 communes des Côtes d'Armor. L'avis des services de l'Etat des deux départements seront recueillis. Dans un souci de transparence, l'avis des communes concernées est sollicité et doit être émis à Monsieur le Préfet du Morbihan avant le 12 juillet. Le compte rendu de la réunion sera transmis à l'ensemble du conseil municipal vers le 10 juillet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis défavorable à la demande 1 avis favorable, 3 abstentions, 10 contre.

CREATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe l'assemblée que pour mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires, un groupe de travail a été constitué entre les communes du réseau d'écoles, Séglien, Silfiac et St Aignan et a décidé la création un poste de coordinateur animateur à temps non complet.

Au vu du projet commun avec les communes du réseau, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'animateur de 2ème classe à temps non complet, à raison de 7h50/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le Maire est chargé d'appliquer la présente décision et est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Exonération fiscale

La loi du 29 décembre 2013 de finances a introduit une nouvelle exonération facultative concernant les abris de jardin. L'exonération totale ou partielle est applicable aux seuls abris de jardins soumis à déclaration préalable. Sont concernés par cette exonération :

- Les abris de jardin d'une surface inférieure à 20m² soumis à déclaration préalable,
- Les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40m² lorsqu'ils sont déclarés dans une zone U en extension d'une construction existante, soumis à déclaration préalable (application de l'article R421-14b du code de l'urbanisme).

Les abris de jardins qui sont réalisés dans le cadre d'un projet de construction soumis à permis de construire restent taxables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'application de l'exonération concernant les abris de jardin qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (13 voix pour, 1 abstention).

Révision de la liste électorale : le Maire informe qu'il a désigné 2 délégués , Mr Bodan Louis délégué du Préfet et Me Bouffaut Dominique déléguée du tribunal.